

Publié sur L'Union

Par Anonyme
LE 07/05/2016

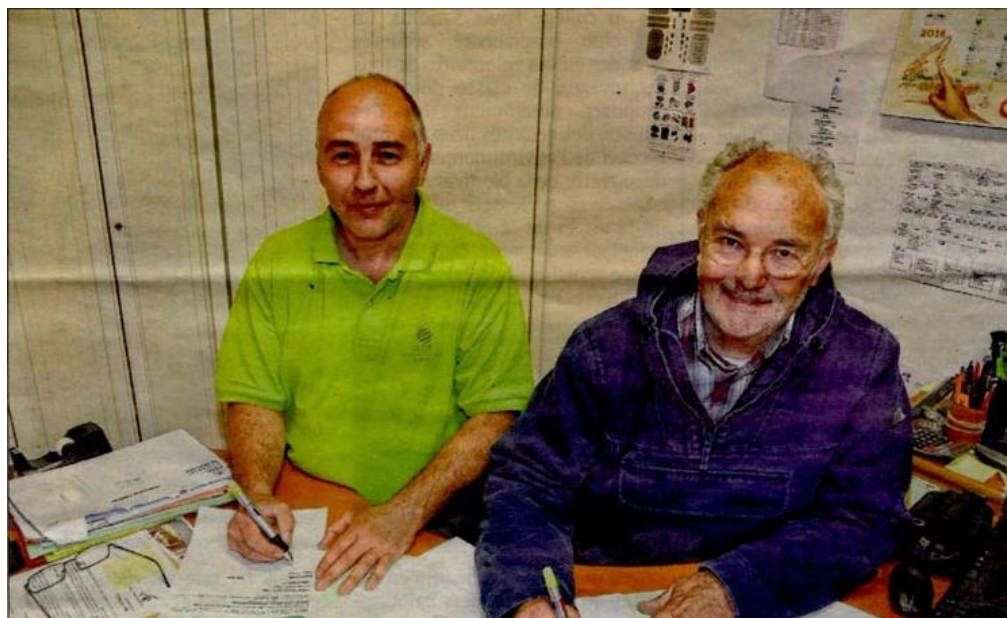
VAUXAILLON

Le maire verse plus de 26 000 euros à une association locale

IL l'a annoncé et il l'a fait. Gilles Gastel, le maire de Vauxaillon, a versé une partie de son indemnité à une association, soit plus de 26 000 euros.

Il était contre la réglementation mise en place par l'État qui oblige depuis le 1er janvier, les maires des communes de moins de 1 000 habitants à toucher intégralement leur indemnité. Gilles Gastel, le maire de Vauxaillon l'avait annoncé il y a peu. Il souhaitait verser une partie de son indemnité à une structure d'insertion, favorisant l'emploi.

Tout récemment, il n'a pas fait les choses à moitié puisqu'il a promis de signer un chèque de 26 300 euros à destination de l'association Axo'lidarité.



Une convention établie les engagements de chacune des parties

La somme versées par Gilles Gastel est un accélérateur pour les projets de l'association Axo'lidarité

Une somme qui correspond à la moitié de son indemnité pendant la durée de son mandat. L'association soutient certains projets de développement local et a créé un emploi il y a un peu plus d'un an. *"C'est une personne handicapée moteur. Elle est là pour s'occuper du site internet de l'association. Nous finançons ce poste grâce à nos activités et nous pouvons avoir des aides durant 5 ans. Nous avons le*

projet de créer un autre emploi, cette fois pour la gestion de la collecte de bouchons. L'argent de Gilles Gastel a donné un coup d'accélérateur. c'était inattendu. Maintenant nous allons provisionner l'argent pour avoir un an de financement, ensuite nous recruterons.", explique Bernard de Gaspari, le coordinateur de l'association. Le nouvel emploi s'occupera de la gestion des bouchons, rayonnera entre Reims et Compiègne, s'occupera de la prospection, du ramassage, du tri et du tractage.

"Mettre en place des projets plus rapidement"

" Nous allons aussi acquérir un véhicule pour que ce nouvel emploi puisse mieux se déplacer ", ajoute le coordinateur. En complément de cette création un service civique devrait être créé e septembre prochain, pour de l'aide au devoirs.

Chapeauté par un professeur en retraite, la jeune femme ou le jeune homme tournera sur le secteur d'Anizy, au fil des demandes.

"le don nous permettra de couvrir les frai annexes liés à ce poste."

Au final, l'association touchera bien 26 300 euros. Pour l'heure, elle a reçu un chèque d'un peu plus de 3 000 euros, qui correspond à une partie de l'indemnité entre janvier et juin. "Nous recevrons 6 300 euros par an. c'est une belle opportunité pour nous. Cela permet de mettre en place des projets plus rapidement", souligne le coordinateur qui va certainement faire des envieux.

Ce qu'un élu peut faire de son indemnité

Les services de la préfecture regardent de près comment les élus utilisent leur indemnités. S'ils ne la touchent pas, une décision du conseil municipal permet de la reverser au budget communal.

A partir de là, elle peut servir à n'importe quel projet. À partir du moment où l'élu perçoit intégralement la somme, il peut en faire ce qu'il veut, comme en faire don à une association, l'argent lui appartient.

SAMUEL PARGNEAUX